

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL  
COMMUNAL**

Extrait du Code de la  
Démocratie locale et de la  
Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne  
peut prendre la résolution si la  
majorité de ses membres en  
fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été  
convoquée deux fois sans s'être  
trouvée en nombre compétent,  
elle pourra, après une nouvelle  
et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le  
nombre des membres présents,  
sur les objets mis pour la  
troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la  
séance qui

aura lieu le 25 septembre 2007 à la Maison  
communale à

Rhisnes, à 19h30 précises du soir

Le

13/9/2007

Le Secrétaire,  
Bourgmestre,

Le

Y.GROIGNET

R.CAPPE

**EN SEANCE PUBLIQUE:**

1. Procès-verbal de la séance du 28 août 2007: Approbation
2. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest: Exercice 2008: Approbation
3. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2008: Approbation
4. Budget de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2008: Approbation
5. Budget du CPAS: Exercice 2007: Modification budgétaire: Service ordinaire: Décision
6. Budget du CPAS: Exercice 2008: Modification budgétaire : Service extraordinaire: Décision
7. Patrimoine communal: Fructification d'une parcelle de terrain: Section d'Emines: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

8. Société Wallonne des Eaux: Alimentation en eau d'un lotissement : Section de Meux:  
Décision
9. Patrimoine communal: Renouvellement du réseau de distribution d'eau:  
Section de Rhisnes: Prise en charge du coût total des travaux: Décision
10. INASEP: Recherche de limites de la voirie communale: Section de Meux:  
Souscription d'un contrat d'études: Décision
11. INATEL: Assemblée générale du 10 octobre 2007: Cession des activités de câblodistribution: Décision
12. Patrimoine communal: Fourniture et pose d'une chaudière : Section de Rhisnes: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal: Aménagement d'un local dans une implantation scolaire: Section de Rhisnes: Acquisition de matériaux : Décision
  - a) Descriptif
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
14. Patrimoine communal: Achat de ralentisseurs de trafic: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
15. Patrimoine communal: Placement de ralentisseurs de trafic: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
16. Implantation scolaire: Section d'Emines : Nettoyage des locaux : Conclusion d'une convention annuelle : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
17. Plan Mercure 2007-2008 : Candidature communale: Sélection des projets, choix de l'auteur de projet et demande de subsides : Décision
18. Rapport de l'Echevin de l'Enseignement sur la rentrée scolaire 2007-2008

### **HUIS CLOS:**

19. Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité : Désignation des membres effectifs et suppléants ainsi que du Président: Décision
20. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel

21. Enseignement: demande de congé pour exercer une autre fonction dans l'enseignement: Décision
22. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la décision d'écartement d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
29. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
30. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
32. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
33. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
35. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
36. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

## COMMENTAIRES

1. /  
2.

Recettes : 19 659,69€	Dépenses : 19 659,69€	Solde : 0
Participation communale : 13 956,60€ (15 136,82€ en 2006 et 15 881,12€ en 2007)		

3.

Recettes : 85 300,95€	Dépenses : 85 300,95€	Solde : 0
Participation communale : 17 435,54€ (18 752,10€ en 2006 et 19 920,88€ en 2007)		

Outre la dotation communale au service ordinaire, le budget comprend un subside extraordinaire communal de 50.000€ destiné à financer divers travaux au bâtiment de l'église.

4.

Recettes : 21 898,54€	Dépenses : 21 898,54€	Solde : 0
Participation communale : 17 854,71€ (15 066,58€ en 2006 et 12 330,27€ en 2007)		

La conséquente augmentation de la dotation communale résulte pour l'essentiel du défaut d'inscription au budget 2008, contrairement au précédent, de tout montant relatif au résultat présumé de l'exercice antérieur.

5.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1 507 783,05€	1 507 7983,05€	0
Augmentation des crédits	12 751,28€	234 874,25€	-222 122,97€
Diminution des crédits	117 322,89€	339 445,86€	222 122,97€
Nouveau budget	1 403 211,44€	1 403 211,44€	0

La participation communale demeure inchangée.

6.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	642 447€	642 447€	0
Augmentation des crédits	73 000€	53 819,04€	19 180,96€
Diminution des crédits	23 000€	3 819,04€	-19 180,96€
Nouveau budget	692 447€	692 447€	0

7. Le 17 novembre 2005, le Collège Echevinal prenait la décision de récupérer sans délai l'entière disposition d'une terre communale de 4ha48a99ca située rue de Rhisnes à Emines.

Son souhait consistait à exploiter directement cette dernière au profit de la Commune par l'intermédiaire d'un marché public de services.

Le 23 février 2006, le Conseil Communal marquait son accord sur les termes d'un contrat de culture de pommes de terre lui proposé, avant que le Collège, au

terme d'une procédure négociée n'attribue ledit marché et ne perçoit une recette nette de 900€ / ha au décompte final.

En 2006, l'opération fut renouvelée avec cette fois, une récolte de céréales et un profit global avoisinant 2 500€.

Il est suggéré au Conseil, en raison des règles d'assolement des terres agricoles, de procéder sous peu, à nouveau, à un ensemencement céréalier.

8. L'alimentation en eau du lotissement Baré(4 lots) sis rue de la Motte à Meux, sera assurée par le biais d'une extension du réseau de distribution existant. Le coût de ces travaux s'élève à 12 539,45€ ; Il appartient donc à la Commune de souscrire 502 parts sociales de 25€ dans le capital du sous-bassin hydrographique Meuse Amont et Oise, dont la libéralisation sera réalisée par un versement à due concurrence par le lotisseur privé avant le début du chantier. Cette souscription n'entraînera donc aucune charge financière supplémentaire pour la Commune.
9. Le 8 septembre 2005, le Conseil Communal marquait son accord, suite aux travaux de remplacement des canalisations des rues du Spinoy et des Spinettes par la SWE, pour procéder au renouvellement des filets d'eau et d'une partie du tapis desdites voiries. A cette époque, le coût de ces opérations ne devait apparemment être supporté par la Commune qu'à concurrence de 30 000€ sur une facture totale de ± 47 000€. Le 23 février 2006, ce dossier était présenté à nouveau devant l'Assemblée démocratiquement élu, au motif qu'un quiproquo dans le cadre de l'instruction de ce dossier avait occulté le fait que le raclage du revêtement, le reprofilage de l'empierrement ainsi que la fourniture et la pose du revêtement hydrocarboné devaient également être payés par les deniers communaux. Aucune décision ne fut prise à cette époque dans la mesure, où un complément d'informations a été réclamé par les Conseillers. Aujourd'hui, les obligations de chacune des parties à ce chantier ont été clarifiées de sorte que le montant à charge de la Commune a pu être déterminé. Il appartient au Conseil d'accepter d'en acquitter le paiement.
10. Il s'avère nécessaire de rechercher les limites de la voirie vicinale dénommée rue de la Ridale à Meux afin de permettre à un particulier de connaître avec exactitude la place dont il dispose pour placer les équipements nécessaires à la viabilisation de son terrain. Cette tâche sera confiée au bureau d'études de l'INASEP auquel la Commune est affiliée, pour une somme forfaitaire de 485€. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cette occasion par l'intercommunale.
11. L'évolution technologique (internet, téléphonie fixe ou mobile...), le développement d'autres plate-formes de télédistribution de plus en plus concurrentielles (satellites, ADSL, télévision numérique terrestre...) et la pression accrue sur les prix, constituent pour l'essentiel les indices les plus évidents de la mutation actuelle du secteur de la télédistribution qui incite aujourd'hui les sept intercommunales mixtes du secteur et Idea (intercommunale pure montoise) à diligenter une procédure de cession de l'activité de câblodistribution.

Ladite cession concerne 672.400 abonnés TV pour un chiffre d'affaires de 71,4 millions€ ainsi que 39.400 abonnés Internet pour un chiffre d'affaires de 12 millions €.

Le produit brut de cette opération s'élève à 465 millions € et le candidat acquéreur retenu s'appelle TECTEO.

Le montage élaboré dans ce cadre prévoit l'apport par chaque intercommunale venderesse, de sa branche d'activité câblodistribution à une nouvelle intercommunale constituée à cette fin, avant que chaque apporteur ne reçoive des parts sociales de cette dernière au prorata de sa valeur relative et ne cède immédiatement au repreneur l'ensemble des parts sociales ainsi distribuées. L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2007 a précisé pour point unique à son ordre du jour, l'approbation de l'opération de cession de sorte qu'il appartient à chaque commune associée de se prononcer à ce sujet.

12. Construite en 1997, la salle du Tennis de table de Rhisnes est dotée d'un système de chauffage dans lequel la chaleur est produite au départ de trois chaudières. Une de celles-ci doit impérativement être remplacée dans la mesure où elle ne contribue plus à assurer avec les 2 autres, une température adéquate pour une pratique confortable de cette activité sportive.

Le devis estimatif s'élève à 8 600€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

13. Le succès sans cesse croissant de l'école communale de Rhisnes en terme de population scolaire a nécessité le changement d'affectation du bureau de la Direction en salle des professeurs et local de remédiation. Il s'avère donc nécessaire de recréer l'espace de travail ainsi modifié quant à sa destination afin de placer la Directrice dans des conditions optimales de travail.

Le devis estimatif avoisine 1 350€TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

14 – 15. Dans la logique des multiples initiatives déjà développées afin d'accroître la sécurité des utilisateurs et riverains des voiries communales, il est proposé d'acquérir et de faire procéder au placement de plateaux d'accès sinusoïdaux en pavés préfabriqués en divers endroits à savoir

\* Meux : rue Ange au paradis

\* Rhisnes : rue de la Dîme  
rue de Saint-Denis  
rue d'Emines

\* Emines : rue du Hazoir

\* Bovesse : rue du Moulin

Le devis estimatif de l'achat atteint 15 000€TVAC tandis que celui du placement s'établit à 18 150€TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

16. Afin de tenter de remédier aux divers soucis générés de manière récurrente par le nettoyage des différents locaux de l'école d'Emines, il est suggéré de confier celui-ci à des professionnels extérieurs durant un an à titre d'essai. Le renouvellement de cette démarche sera fonction bien évidemment des résultats obtenus.

Mode de marché : procédure négociée.

17. La Déclaration de politique régionale énonce la volonté du Gouvernement Wallon d'améliorer durablement tant le cadre de vie du citoyen que l'image de la Wallonie, de parfaire l'accessibilité de tous aux lieux d'habitat et d'activité ainsi que de lutter contre l'insécurité routière et celle des personnes. Dans cette optique, le Ministre Courard a décidé de poursuivre durant les années 2007 et 2008 le plan Mercure lancé en juin 2005, et par conséquent de renouveler l'appel aux projets de nature à participer à la dynamique wallonne en ces matières et à la concrétisation de ces préoccupations. Il est proposé d'approuver le dossier de candidature communale et les projets sélectionnés avant de solliciter les subsides nécessaires auprès des Instances compétentes.